Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 13 / Création de trottoirs RD 18 - Chemin Labrune
- Autorisation de signature du marché

Le conseil est informé que, par décision en date du 25 juillet 2008, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'entreprise **GTOI** pour la réalisation des travaux de **création de trottoirs sur la RD 18 / Chemin Labrune.**

Le siège social de l'entreprise est établi à la Z.I. n° 2 – BP 2016 – 97824 LE PORT CEDEX.

…/…

Le montant du marché à intervenir est de **854 926.84 € TTC.** Les **délais** d'exécution sont fixés à **8 mois** (période de préparation et de congés légaux comprises).

Le conseil est invité à autoriser le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le marché correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le marché passé avec l'entreprise **GTOI** pour les travaux de **création de trottoirs sur la RD 18 / Chemin Labrune,** pour un montant de **854 926.84 € TTC**, à réaliser dans un **délai de 8 mois.**

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons